



Directeur Administratif et Financier

Module 4 : Trésorerie et gestion des relations bancaires

ADF PRO

Pr. Mohamed Wadie LAHOUIRICH

Thème 3 : Les financements et placements à CT

- Section 1 : Financements à court terme
- Section 2 : Placements à court terme

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 1 : Les financements à court terme

Quelles sont les sources de financement à court terme qui s'offrent à l'entreprise?

- Financement par circuit bancaire
- Financement hors circuit bancaire

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 1 : Les financements à court terme

Circuit bancaire

Depuis les années 1980, le marché des crédits à court terme a subi plusieurs réformes qui ont eu un impact majeur sur son organisation

- Le marché interbancaire
- Le marché des titres de créances négociables

La nouveauté concerne ce dernier compartiment qui n'était pas accessible à tous les acteurs économiques.

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 1 : Les financements à court terme

Circuit bancaire

Le trésorier dispose dans ce cas de plusieurs instruments de financement proposés par les banques et les sociétés non bancaires (partenaires commerciaux)

- Crédits de trésorerie
- Financement des stocks et en cours
- Mobilisation des créances commerciales
- Mobilisation des créances professionnelles

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 1 : Les financements à court terme

Circuit bancaire

Crédits de trésorerie

- Les crédits de trésorerie correspondent à des crédits en blanc, cela signifie que l'entreprise qui bénéficie de ce crédit peut l'utiliser comme elle le souhaite, sans le justifier à sa banque.
- Il existe ce qu'on appelle un crédit par caisse, qu'on appelle également découvert. La banque autorise que le compte soit débiteur jusqu'à un certain niveau.
- Il existe également ce qu'on appelle crédit par billet. Dans ce cas, l'entreprise souscrit un billet à ordre au profit de sa banque, et l'escompte par la suite pour alimenter son compte.

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 1 : Les financements à court terme

Circuit bancaire

Crédits de trésorerie

Il est possible de traiter les crédits de trésorerie en fonction de leur durée, dans ce cas, nous pouvons parler de :

- **Crédit courrier** : Un crédit à CT, généralement ne dépassant pas les 48h.
- **Crédit spot** : Ce crédit est destiné aux grandes structures qui ont des besoins colossaux sur une très courte durée (généralement le temps d'effectuer une transaction en quelques petites heures), et prennent la forme d'un billet à ordre.
- **Facilité de caisse** : C'est le moyen le plus connu et le plus utilisé par les entreprises. Ce sont des concours bancaires accordés par la banque pendant des périodes spécifiques.
- **Découvert** : C'est la même chose que la facilité de caisse, mais sans périodicité spécifique.

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 1 : Les financements à court terme

Circuit bancaire

Crédits de trésorerie

Les crédits de trésorerie sont plus risqués que les lignes de crédits ordinaires en raison de l'absence de garanties. Cependant, les banques ont usées de leur poids pour changer les réglementations, en demandant certaines garanties annexes :

- Cautions
- Nantissement
- Billets à ordre

NB : Les entreprises doivent toujours obtenir un écrit de leurs banques en relation avec les crédits de trésorerie.

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 1 : Les financements à court terme

Circuit bancaire

Financement des stocks et en cours

- Le financement des stocks et en cours ressemble grandement aux crédits de trésorerie.
- Pour le financement des stocks, on utilise souvent la technique du WARRANT, qui consiste en l'émission d'un billet à ordre par lequel le souscripteur s'engage à payer une somme d'argent à une certaine échéance. En contrepartie, le stock est déposé dans un magasin ou hangar à titre de gage. Il est possible parfois de ne pas exiger le dépôt du stock comme gage.

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 1 : Les financements à court terme

Circuit bancaire

Mobilisation des créances commerciales

- Escompte des effets de commerce
- Crédits de mobilisation des créances commerciales
- Crédits de mobilisation des créances à l'étranger

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 1 : Les financements à court terme

Circuit bancaire

Mobilisation des créances professionnelles

- L'entreprise peut demander un crédit pour ses créances justifiées par un bordereau récapitulatif de celles-ci. S'agissant aussi bien des créances contractuelles que des créances extra contractuelles (y compris le crédit TVA).
- Les entreprises peuvent également opter pour une cession de certaines créances à leurs banques, sous réserve que les créanciers soient solvables et jouissant d'une bonne notoriété.
- La mobilisation des créances professionnelles passe par la signature d'une convention entre l'entreprise et sa banque.

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 1 : Les financements à court terme

Hors circuit bancaire

Les possibilités de financement hors circuit bancaire se présentent comme suit :

- Crédits interentreprises
- Obligations cautionnées
- Affacturage
- Billets de trésorerie

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 1 : Les financements à court terme

Hors circuit bancaire

Crédits interentreprises

- Il s'agit de crédits que les entreprises fournisseurs accordent aux entreprises clientes, relatifs à des transactions commerciales (ventes de biens ou de prestations de services).
- En d'autres termes, il s'agit des délais de paiements que les entreprises s'accordent mutuellement, que cela soit matérialisé par des effets de commerce ou non.

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 1 : Les financements à court terme

Hors circuit bancaire

Crédits interentreprises

- Les crédits interentreprises ont pris beaucoup d'ampleur grâce à certaines caractéristiques :
 - ✓ Les délais de paiement : Qui reflètent la stratégie commerciale des entreprises, et qui sont négociés de gré à gré entre les entreprises clientes et fournisseurs.
 - ✓ L'impasse sur les crédits bancaires : Certaines entreprises n'ont pas accès aux crédits bancaires ou ne souhaitent pas supporter les coûts liés aux transactions avec les banques.
 - ✓ Possibilité de réaliser un financement par les banques (cas de l'escompte) : Les crédits interentreprises peuvent être financés par les banques à travers l'escompte des effets représentant les créances.

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 1 : Les financements à court terme

Hors circuit bancaire

Crédits interentreprises

- Nous avons tendance à croire que les crédits interentreprises sont gratuits, alors qu'en réalité ils induisent certains coûts :
 - ✓ Coût de l'escompte
 - ✓ Coût non financier
 - ✓ Risque de défaillance des clients

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 1 : Les financements à court terme

Hors circuit bancaire

Obligations cautionnées

- Cette modalité de financement consiste pour une entreprise de demander une caution d'une banque ou une société de caution mutuelle, se matérialisant par des effets, afin de pouvoir régler certaines dépenses, principalement la TVA et autres droits de douane, avec un différé n'excédant pas les 4 mois.

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 1 : Les financements à court terme

Hors circuit bancaire

Affacturation

- L'affacturation est une opération par laquelle une société spécialisée, dite factor, se charge de l'encaissement des créances d'une entreprise, dite adhérent ou fournisseur.
- Elle prend la forme d'une cession des créances à une société d'affacturation, qui paye le montant immédiatement à l'entreprise, et se charge de l'encaissement et le recouvrement ultérieur des créances, moyennant le prélèvement de certaines commissions.

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 1 : Les financements à court terme

Hors circuit bancaire

Affacturation

L'affacturation est une opération qui induit certains coûts :

- Montant de financement : Le montant théorique possible pour l'entreprise varie entre 0% et 100% du montant de l'encours clients. Le factor peut prendre en charge la totalité du CA de l'adhérent.
- Fonds de garantie : Il s'agit d'une retenue de 8% à 12% de l'encours clients, qui sert à garantir le remboursement des sommes dues par l'adhérent au factor.
- Commission d'affacturation : Elle s'applique au montant TTC des factures prises en charges par le factor, et représente la rémunération du travail et de l'effort déployé par ce dernier. Le taux varie entre 0,5% et 2,5%.
- Commission de bordereau : Cette commission s'applique lorsque le client règle la créance par effet de commerce. Le factor perçoit une commission dont le taux qui se situe aux alentours de 1% l'an.

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 1 : Les financements à court terme

Hors circuit bancaire

Billets de trésorerie

- Ils prennent la forme de titres de créances émis par une entreprise pour financer ses besoins de trésorerie, domiciliés dans un établissement de crédit.
- La durée de ces billets varie entre un jour et une année.

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 1 : Les financements à court terme

Coût des financements

N'importe quel financement induit un coût. Pour le cas des financements à court terme, il ne suffit pas de tenir compte du taux d'intérêt nominal, mais de maîtriser la terminologie liée à celui-ci :

- Taux d'intérêt nominal
- Taux d'intérêt réel
- Taux de l'usure
- Taux proportionnel et taux équivalent
- Dates et jours de valeur
- Année bancaire
- Jours de banque

Diverses commissions et agios

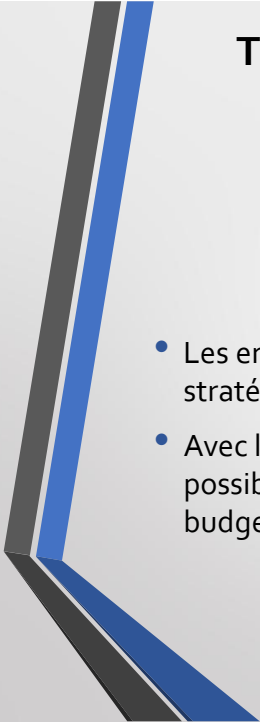


Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 1 : Les financements à court terme

Coût des financements

Comment s'opère l'arbitrage entre les différents moyens de financement?



Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 2 : Les placements à court terme

- Les entreprises qui dégagent des excédents peuvent mettre en place une stratégie de placement de ceux-ci.
- Avec le développement du marché financier, les entreprises ont plusieurs possibilités pour placer les excédents, tout en tenant compte, sur la base du budget de trésorerie, de leur période et durée.

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 2 : Les placements à court terme

Critères de choix des placements

Comme n'importe quel placement financier, les entreprises doivent tenir comptes de deux facteurs :

- **Le risque** : Les placements en actions, et dans les obligations dans une moindre mesure, présente un certain niveau de risque que l'entreprise doit intégrer dans ses calculs. En revanche, placer son argent dans des titres de créances négociables (TCN) présente moins de risque en capital. Cependant, il n'y a pas que le risque en capital à intégrer, mais également le risque de taux, notamment pour le cas des placements à revenus fixes qui font l'objet de risque lorsque le taux du marché augmente, ou alors les placements à revenus variables qui sont volatiles.
- **La rentabilité** : Le concept de rentabilité tient compte de deux éléments. Le premier étant les intérêts des placements, le second étant les plus values.

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 2 : Les placements à court terme

Facteurs de décision de placement

En plus des critères de choix, il faudra tenir compte de certains facteurs :

- **Durée du placement**
- **Anticipation de l'évolution des taux sur le marché**
- **L'aversion au risque**

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 2 : Les placements à court terme

Formes de placement

Quelles sont les possibilités de placements à court terme qui s'offrent à l'entreprise?

- Placements bancaires
- Placements sur les marchés
- Placements auprès d'une autre entreprise
- Placements en devises

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 2 : Les placements à court terme

Formes de placement

Placements bancaires

- Dépôts à terme : Cela consiste à déposer une somme d'argent sur un compte spécial auprès d'une banque, pour une durée dépassant 1 mois, moyennant une rémunération sous forme d'intérêts.
- Bons de caisse : Ce sont des titres, généralement émis par les banques et les sociétés cotées, représentatifs de créances, et rémunérant un intérêt négociable au gré à gré.
- Euros dépôts bancaires : Il s'agit de placements effectuées auprès de banques étrangères en devises

Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 2 : Les placements à court terme

Formes de placement

Placements sur les marchés

- Valeurs mobilières : Actions, obligation, opérations de réméré.
- OPCVM : SICAV et FCP
- TCN : BTN, BT et CD

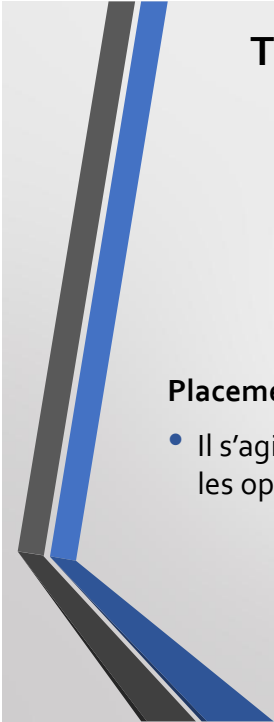
Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 2 : Les placements à court terme

Formes de placement

Placements auprès d'une autre entreprise

- Escompte fournisseur : Il s'agit d'un paiement anticipé des dettes fournisseurs, moyennant un escompte.
- Avance en compte courant à une entreprise : Ces opérations concernent exclusivement les groupes.
- Prêts à plus de deux ans : Ces opérations concernent les établissements financiers, et rarement les autres formes de sociétés commerciales.



Thème 3 : Les financements et placements à CT

Section 2 : Les placements à court terme

Formes de placement

Placements en devises

- Il s'agit d'opérations visant la protection contre le risque de change, comme les options, les swaps et autres contrats à terme.